



Garde d'enfant! quel recours!

Par **vivi83**, le **28/02/2008 à 13:05**

bonjour,
Mon ex-mari a été prevenu par son fils (11 ans) qu'il ne souhaitait pas que son pere viennent le chercher pour les vacances. Ces derniers sont en conflit
Si son pere decide de venir tout de meme et que l'enfant ne veux pas partir . Que dois-je faire?
A partir de quel âge mon fils peut t-il se faire entendre?
merci de votre réponse

Par **batu**, le **28/02/2008 à 17:55**

UN AVOCAT POUR ENFANT PEUT L ENTENDRE CAR JE CONNAIS DES CAS MULTIPLES POUR CETTE DEMANDE;bon courage car il faut passer par un avocat et encore et tjs payer;